



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 20 octobre 2014

Le comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 1^{er} octobre 2014,

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

En présence de 11 des 12 membres du comité syndical :

10 membres titulaires :

M. Yves ROME, M. Bruno MARCHETTI, M. Daniel BEURDELEY, Mme Béatrice LEJEUNE, M. Alain BLANCHARD, M. Jacques DORIDAM, M. Gilles BOITEL, M. Fabrice DALONGEVILLE, M. Georges BECQUERELLE, M. Jean-Louis AUBRY ;

1 membre suppléant son titulaire :

M. Jean-Luc BOURGEOIS suppléant de Mme Caroline CAYEUX ;

En présence également du membre suppléant suivant :

M. Jean-Luc SAUVE

Etaient excusés :

Mme Caroline CAYEUX, M. Dominique DEVILLERS, M. Jean-Charles PAILLART, M. Claude GEWERC, Mme Fatima ABLA, M. Philippe MASSEIN, M. Joël PATIN, M. Roger MENN, M. François FERRIEUX, Mme Sylvie HOUSSIN, Mme Josiane BAECKELANDT, Mme Anne-Claire DELAFONTAINE ;

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte ;

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2014 – 10/20-5 relatif à l'acquisition de parcelles appartenant à l'Etat** ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la convention de transfert conclue entre l'Etat et le Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé en date du 1^{er} mars 2007 ;

Considérant que l'Etat reste propriétaire sur l'emprise de l'aérodrome de deux parcelles cadastrées AE 275 et AL 185, pour des surfaces respectives de 2552 m² et 1561 m² ;

Considérant que la construction de la future tour de contrôle entraînera le déménagement des services de l'Etat (Service de la Navigation Aérienne, Délégation Picardie de la DGAC et Service Maintenance) actuellement implantés sur ces parcelles ;

Considérant que l'acquisition de ces parcelles, dans le prolongement de celles dont le Syndicat mixte est propriétaire, présente un intérêt majeur pour le développement futur de l'aéroport ;

Considérant les engagements du SMABT pour le financement de la voie d'accès à la future tour de contrôle ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

AUTORISE le Président du Syndicat mixte à négocier avec le Préfet l'acquisition, à l'euro symbolique, par le SMABT des parcelles cadastrées AE 275 et AL 185 et des bâtiments qui y sont implantés.



Yves ROME
Sénateur
Président du Syndicat Mixte
de l'Aéroport de Beauvais-Tillé